

La jeunesse

● (1640)

Si un tel ministère doit être créé, il est essentiel que les jeunes s'y intéressent. C'est une des qualités du programme Perspectives-Jeunesse. Je félicite le secrétaire d'État (M. Faulkner) d'avoir réussi à captiver l'intérêt des jeunes pour ce programme. Pour qu'un tel ministère remporte du succès, il faut que les jeunes voient à la planification, à l'organisation et à l'exécution des projets qu'ils auront eux-mêmes conçus.

Pour conclure, je dis que la motion est valable, mais uniquement si les jeunes sont appelés à participer à la formulation d'une nouvelle politique générale et si le ministère créé concentre son attention sur la création d'emplois intéressants pour les jeunes et non pas, comme semble le vouloir le parrain de la motion, sur les activités sportives.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas sans plaisir que je prends la parole au sujet de cette motion des plus intéressantes présentée par mon collègue le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall). Je suis heureux de constater que le secrétaire d'État (M. Faulkner) assiste cet après-midi au débat. J'espère qu'il est en train de créer un précédent et que d'autres ministres assisteront aux discussions sur les bills privés qui les touchent. Et c'est très sérieusement que je formule cet espoir. Je mentionne tout particulièrement le secrétaire d'État car, jusqu'à présent, la plupart de ces questions n'ont pas été correctement confiées à son ministère.

Si nous voulons rehausser l'importance de la période réservée aux affaires inscrites au nom des députés, il importe vraiment que, lorsque la chose est possible, les ministres soient présents pour entendre les observations qui sont formulées et aussi, espérons-le, pour y répondre de temps à autre. Je ne veux pas dire par là qu'ils doivent accaparer une partie importante de cette période, mais il pourrait être utile que les ministres fassent ne serait-ce qu'une brève observation lorsque la discussion touche à sa fin, de sorte qu'il puisse y avoir une sorte d'échange entre les députés et le gouvernement au sujet des propositions présentées.

Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier le secrétaire d'État d'avoir réagi aux suggestions faites par des députés de tous les côtés de la Chambre à propos du programme Perspectives-Jeunesse. Nous avons reçu cette semaine les grandes lignes d'un programme visant à développer les projets de Perspectives-Jeunesse. J'ai d'abord lu le programme proposé et je l'ai trouvé extrêmement valable. Il est en étroite conformité avec nos objectifs des deux dernières années. Il subsiste cependant une grave lacune, qui se manifeste nettement dans la proposition qui nous a été soumise cet après-midi. Je veux parler d'un manque absolu de politique d'ensemble, de stratégie et d'approche globale à l'égard des problèmes et des possibilités qui s'offrent à la jeunesse d'aujourd'hui. Le député qui m'a précédé a fait des observations très judicieuses sur la situation.

Il existe un grand nombre de raisons concrètes pour lesquelles le gouvernement a entrepris la mise au point de programmes comme celui de Perspectives-Jeunesse. Certaines d'entre elles traduisent manifestement la situation grave dans laquelle se trouvent les jeunes Canadiens aujourd'hui. Bien que mon expérience en la matière ne soit pas très longue, je n'ai pas souvenir d'avoir jamais vu avant aujourd'hui les jeunes de toutes classes et catégories professionnelles dans une telle situation de frustra-

tion et d'incertitude, autant professionnelle qu'économique.

Nous avons reçu la semaine dernière le dernier rapport de Statistique Canada sur le nombre des jeunes chômeurs de moins de 24 ans qui sont maintenant un peu plus d'un quart de million. Viendront naturellement s'ajouter à ce nombre des milliers de jeunes lorsque les universités, les collèges techniques et les écoles secondaires fermeront leurs portes pour l'été. Nous n'avons pas étudié sérieusement comment traiter de façon constructive les jeunes qui cherchent à s'intégrer dans le courant général de la société canadienne.

Le secrétaire parlementaire a lancé un avertissement à propos de la motion de l'honorable député. Il n'aimerait pas voir les jeunes isolés. Il faut être franc et se rendre compte que, depuis quelques années, plusieurs centaines de milliers de jeunes se sont trouvés très isolés à cause de la situation. Lorsqu'une jeune personne ne peut trouver du travail et gagner sa vie après avoir terminé de nombreuses années d'études et de formation, c'est de l'isolement le plus complet.

Je suis député à la Chambre depuis 1965. Les gouvernements Trudeau et Pearson ont pendant ce laps de temps présenté divers programmes, diverses suggestions et diverses activités. En 1966 l'établissement de la Compagnie des jeunes Canadiens nous a bien occupés. Qui ici se rappelle cet organisme? On me dit que cette compagnie vit, qu'elle se porte bien et qu'elle fonctionne dans certains secteurs bureaucratiques à Ottawa, mais que sa forme et sa nature ont fait l'objet de changements radicaux depuis ces premières années. Comme l'a dit le secrétaire parlementaire nous avons depuis eu l'enquête ou le rapport du comité de la jeunesse. Le gouvernement, a-t-il déclaré, doit prévoir quelque politique coordonnée à l'endroit du rapport sur le comité de la jeunesse mais jusqu'à maintenant nous l'attendons toujours.

Au cours des deux dernières années, il y a eu la mise en œuvre de certains programmes visant essentiellement les emplois d'été. Parmi eux celui de Perspectives-Jeunesse a figuré au tout premier plan comme étant le plus connu et le plus coûteux. Durant cette période aucun effort n'a été tenté pour établir une politique globale. De fait, par ses répercussions mêmes la gestion économique du pays a désorganisé si complètement un très grand nombre de jeunes Canadiens que s'il s'agit ici d'une politique pour les jeunes elle a été adoptée dans un esprit aussi négatif que possible. Il devient donc extrêmement important de prendre des mesures immédiates en s'inspirant de la motion du député.

On a dit que les jeunes n'avaient pas demandé qu'on crée un ministère de la jeunesse distinct. Si on examine la motion on voit que le député demande un ministère d'État ce qui est quelque peu différent. Il serait chargé de mettre au point une politique globale de la jeunesse. C'est ce dont visiblement nous avons désespérément besoin. Je ne parviens pas à comprendre pourquoi le gouvernement a résisté si longtemps et si vigoureusement à l'élaboration d'une telle politique de la jeunesse. Des députés de ce côté-ci ont suggéré des moyens d'y parvenir. En fait j'ai proposé des motions et j'ai suggéré jusqu'à en avoir une extinction de voix depuis un an ou deux que nous nommions un comité ou que nous chargions un de nos comités existants d'examiner les différents documents soumis au secrétaire d'État, au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) et aux autres ministres et que nous donnions au public la possibilité de réfléchir sur la façon dont on pourrait résoudre les problèmes chroni-